

## — La réintégration dans le milieu familial —

La réintégration dans le milieu familial est un problème complexe et pour chaque jeune la situation se présente autrement. Le problème ne se résout pas par un simple pour ou contre la réintégration. Quand la situation familiale d'un enfant n'est pas trop mauvaise, et la relation famille-enfant est bonne, une réintégration est souhaitable.

Souvent les enfants sont placés dans un foyer à cause des conditions déplorables dans lesquelles vit la famille. (trop d'enfants, pas de moyens financiers, habitation trop petite ou insalubre, manque de soins...). Les enfants, après un assez court séjour dans un foyer peuvent être réintégrés dans la famille. Pour cela il faut que les responsables des foyers fassent certaines démarches auprès des familles, les conseillent, informent, interviennent auprès des communes pour que les conditions matérielles s'améliorent. Souvent il suffirait d'une aide financière ou d'une personne qui s'occupe un certain temps de la famille pour que l'enfant placé puisse rejoindre sa famille. Le placement est toujours une chose douloureuse, et les enfants qui viennent de familles de "couche so-

ciale inférieure" s'attachent souvent beaucoup plus à leur milieu que les enfants qui viennent d'une famille "intacte". Pour aider les familles et préparer la réintégration de l'enfant, il faut investir beaucoup de temps. Nos services sociaux ne sont pas tellement équipés pour pourvoir à ce besoin. Il y a un manque de travailleurs sociaux qui travaillent en milieu ouvert avec les familles. Souvent les communes préfèrent aussi payer le coût de placement assez élevé (12 000-29 000 fr par mois) que de donner une aide financière aux familles défavorisées.

Pour d'autres familles, une réintégration de l'enfant est franchement à déconseiller. Le problème est vite résolu quand l'enfant ne veut plus voir sa famille. Mais souvent c'est le cas contraire. Les agents éducatifs se trouvent dans un dilemme. Ils voient pertinemment que l'enfant, en contact avec sa famille, est mal influencé et développe des comportements négatifs qui pourraient éventuellement être changés quand l'enfant ne rentrerait plus régulièrement dans son milieu. Mais peut-on interdire à un enfant de ne plus voir sa famille?

D'autre part un foyer ne peut pas remplacer la famille. Le foyer est un milieu sain matériellement et moralement, mais souvent les relations affectives ne rejoignent pas ceux de la famille.

Quelle solution faudra-t-il adopter? On peut intervenir auprès de l'enfant pour qu'il ne rentre plus si régulièrement dans sa famille, ce qui provoque souvent une opposition encore plus grande. (Il ne faut pas oublier que les enfants ne se trouvent pas volontairement dans un foyer).

D'autre part on peut intervenir auprès de la famille en lui expliquant franchement son influence négative et qu'elle devrait se distancer un certain temps de l'enfant. Mais souvent on ne rencontre que des oreilles sourdes.

Le seul moyen sûr pour résoudre le problème est une intervention du juge d'enfants qui proclame la déchéance paternelle. Mais cette intervention ne se fait presque plus. Donc pour résoudre le problème, l'agent éducatif doit donner une alternative valable à l'enfant. Celui-ci doit se sentir aimé et accepté dans le groupe et y trouver un point d'attache.

Pour les adolescents, sur le point de quitter le foyer le problème de la réintégration familiale est le plus souvent déjà décidé en cours de route. Soit il rentre chez sa famille et les conditions sont discutées avec les deux parties. Soit il a pris la décision de faire sa vie tout seul, de se construire lui-même son existence. Normalement l'adolescent qui quitte le foyer

devrait être apte à mener sa vie dans la société sans aide extérieure.

Les jeunes gens qui ont un travail régulier, adoptent souvent la solution de vivre seul. Ils n'ont pas envie de partager leur salaire avec la famille qui ne s'est jamais occupée d'eux.

Les jeunes qui rejoignent la famille, le font souvent par facilité et commodité. En tout cas on ne peut pas dire que le nombre d'échecs des jeunes vivant seuls soit inférieur ou supérieur à celui des jeunes habitant avec leur famille.

Pour éviter une partie des échecs chaque foyer d'adolescents aurait besoin d'une équipe mobile. Celle-ci ferait le suivi des jeunes. Certains foyers ont déjà adopté cette formule, mais un grand manque subsiste toujours. Les jeunes, dès leur sortie, se sentent confrontés avec des problèmes plus ou moins grands. Parfois ils ne sont pas capables de les résoudre sur le champ. Très vite ils se retrouvent dans un milieu malsain et il y a danger de délinquance. La moindre frustration peut provoquer un tel revirement. Pour cela des équipes mobiles sont nécessaires pour l'installation et l'intégration du jeune dans la société.

Une autre expérience est de louer un appartement pour plusieurs jeunes. Ils y vivent ensemble et peuvent s'aider mutuellement. Au début cette formule est combinée avec un suivi d'un assistant social. Jul